

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 15 OCTOBRE 2018**

Membres en exercice : ..... 27  
Titulaires présents : ..... 16  
Suppléants présents : ..... 2  
Pouvoirs : ..... 4  
Votants : ..... 22

**DCC N° 85/2018**

--- L'an deux mille dix-huit le quinze octobre à 18 heures 30  
le conseil communautaire de la communauté de communes Jabron Lure  
Vançon Durance dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la  
salle du Conseil municipal de SALIGNAC, sous la présidence de Monsieur  
René AVINENS, président.

Date de la convocation : 4 Octobre 2018

Membres présents : Mmes & MM. René AVINENS, Grégory BERTONI,  
Chantal CHAIX, Jean-Claude CHABAUD, Gérard COUTELLE, Béatrice  
FIGUIERE, Yannick GENDRON, François HUGON, Olivier LENOIR, Isabelle  
MORINEAUD, Jean-Noël PASERO, Antoine POLATOUCHE  
(suppléant), Frédéric ROBERT, Philippe SANCHEZ-MATHEU, Christian  
TRABUC, Alain RAVEL (suppléant), Pierre-Yves VADOT, Michel WATT.

Absent(s) excusé(s) : Thierry BELLEMAIN (suppléant A. POLATOUCHE),  
Joëlle BLANCHARD, Brice CHADEBEC (pouvoir à F. HUGON), Alain  
COSTE, Patrick HEYRIES (suppléant A. RAVEL), Robert ESCARTEFIGUE  
(pouvoir à B. FIGUIERE), Frédéric DAUPHIN (pouvoir à Philippe  
SANCHEZ), Serge LERDA (pouvoir à R. AVINENS) M. FLAMEN D'ASSIGNY,  
Sabine PTASZYNSKI, Farid RAHMOUN.

Secrétaire de séance : Jean-Noël PASERO

**OBJET : RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE  
L'ADJOINT D'ANIMATION**

--- Monsieur le Président indique que l'agent qui remplace l'adjointe de direction a été renouvelé  
jusqu'au 8 Avril suite à la prolongation du congé parental de l'agent titulaire du poste. Cet agent sera  
mis à disposition de la commune de Peipin pour la partie affectée au périscolaire.

--- Après en avoir délibéré à l'unanimité le conseil communautaire :

- **APPROUVE** la mise à disposition du personnel cité ci-dessus et dans les conditions décrites  
ci-dessus après accord de l'agent et de la commune concernée,
- **AUTORISE** le Président à signer cette convention de mise à disposition.

--- Fait et délibéré à SALIGNAC, les jour, mois et an que dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président,  
**R. AVINENS.**

Envoyé en préfecture le 22/10/2018  
Reçu en préfecture le 22/10/2018  
Affiché le  
ID : 004-200071033-20181015-DCC85\_2018-DE

